

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 30 mars 2018

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 20 mars 2018  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-31

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET  
  
EXERCICE 2017 -  
AFFECTATION DU  
RESULTAT

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON (par proc. à M. TOLLET), M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. JOINT jusqu'au N° 2018-18 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN (par proc. à Mme MAINAND), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2018-15 inclus), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2018-33 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. THEVENOT jusqu'au N° 2018-22 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI (par proc. à Mme LACROIX), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. JOUBERT), Mme ROQUES (par proc. à M. COUTURIER), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

**PREFECTURE**  
**Accusé de réception**  
**Reçu le .....**  
**Identifiant de l'Acte :**  
**069 216900340.....**

**Rapport de** : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal est appelé à arrêter les comptes de l'exercice 2017, en approuvant le Compte Administratif.

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient par la suite de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2017 issus de ce compte.

Les résultats de l'exercice 2017 sont les suivants :

1/ Le résultat de fonctionnement résulte non seulement de la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement de l'année mais aussi de la reprise du résultat de l'année précédente. Il s'élève pour 2017 à **3 613 712,29 €**.

	Recettes	Dépenses	Différence
Exercice 2017	44 342 056,82 €	42 200 124,79 €	2 141 932,03 €
Excédent de fonctionnement 2016 reporté	1 471 780,26 €	0,00 €	1 471 780,26 €
<b>Résultat de fonctionnement 2017</b>	<b>45 813 837,08 €</b>	<b>42 200 124,79 €</b>	<b>3 613 712,29 €</b>

2/ Le résultat d'investissement résulte non seulement de la différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement de l'année mais aussi de la reprise du résultat de l'année précédente. Il s'élève pour 2017 à **- 46 195,65 €**.

	Recettes	Dépenses	Différence
Exercice 2017	7 240 215,89 €	8 573 371,81 €	-1 333 155,92 €
Affectation résultat de fonctionnement 2016 (compte 1068)	661 625,63 €	0,00 €	661 625,63 €
Excédent d'investissement 2016 reporté	625 334,64 €	0,00 €	625 334,64 €
<b>Résultat d'investissement 2017</b>	<b>8 527 176,16 €</b>	<b>8 573 371,81 €</b>	<b>-46 195,65 €</b>

3/ Le résultat global de l'exercice 2017 s'obtient en additionnant le résultat de fonctionnement et le résultat d'investissement. Il correspond à la différence entre le total des recettes de l'exercice et le total des dépenses de l'exercice y compris les résultats reportés de l'exercice 2016. Il s'élève à **3 567 516,64 €**

Concernant l'affectation des résultats, la nomenclature comptable M14 précise que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068),
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Le besoin de financement de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des restes à réaliser d'investissement (dépenses et recettes engagées sur l'exercice précédent mais non mandatées ou non titrées à la clôture de l'exercice). Ainsi, le besoin de financement correspond au déficit d'investissement corrigé de la différence entre les restes à réaliser en recettes et en dépenses.

Pour l'exercice 2018, le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

	Recettes	Dépenses	Différence
Restes à réaliser 2017 à reporter sur 2018	1 581 524,00 €	1 428 485,88 €	153 038,12 €
Solde d'investissement 2017 à reprendre en 2018		46 195,65 €	-46 195,65 €
<b>Besoin/Excédent de financement de la section d'investissement</b>	<b>1 581 524,00 €</b>	<b>1 474 681,53 €</b>	<b>106 842,47 €</b>

Le solde des restes à réaliser 2017 à reporter sur 2018 ajouté au solde dégagé par la section d'investissement en 2017 étant positif, il n'y a pas d'obligation à affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement.

Toutefois, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 qui s'élève à 3 567 516,64 € au Budget primitif de 2018 :

- d'une part à la section d'investissement pour un montant de 1 667 516,64 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »
- d'autre part, à la section de fonctionnement pour un montant de 1 900 000 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »

<u>Récapitulatif de l'affectation du résultat 2017 au budget primitif de 2018</u>	
Résultat d'investissement 2017 à reporter sur 2018 (compte 001)	-46 195,65 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2017 à reporter sur 2018	153 038,12 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2017	
- « Excédent de fonctionnement capitalisé » (compte 1068)	1 667 516,64 €
- « Résultat de fonctionnement reporté » (compte 002)	1 900 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 36 voix pour, 3 contre et 4 abstentions,

**- AFFECTE**

le résultat global de l'exercice 2017 qui ressort du Compte Administratif 2017 au Budget Primitif 2018 comme indiqué ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 30 mars 2018  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET